Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 27 (1942)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST-GALL, Janvier 1942. No. 1 27me année

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 1.50 ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction : Tél. 2.73.81
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression : Tél. 2.83.90
A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Nouvelle année, nouvel effort

Une fois de plus, selon l'antique usage, nous venons présenter aux raiffeisenistes et aux nombreux amis de notre cause nos

vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

Nous exprimons notre vive gratitude à tous les militants de notre mouvement qui collaborent avec persévérance dans le pays pour que se réalise notre idéal, ainsi qu'aux aimables collaborateurs, correspondants et lecteurs de notre journal. Nous disons en particulier aussi nos sentiments de profonde reconnaissance aux caissiers et dirigeants des Caisses qui accomplissent avec abnégation une tâche qui devient toujours plus importante.

* * *

La vigie qui, au seuil de l'an nouveau, scrute l'horizon ne voit toujours que nuages sombres et menaçants. 1941 ne nous a pas apporté la fin de la guerre. Au contraire, elle en a marqué de nouveaux développement. Durant cette année la Suisse a été heureusement encore épargnée par la tourmente. Remercions-en le ciel et nos fidèles soldats qui ont poursuivi leur longue et monotone faction à la frontière. Mais les épreuves de toutes sortes n'ont pas été épargnées à notre pays non plus. Les conditions de vie sont devenues de plus en plus difficiles, le rationnement a dû être renforcé, le coût de la vie, les impôts ont augmenté. Mais notre sort est néanmoins enviable comparativement à celui de la plupart des pays européens. L'effort conjugué des autorités et du peuple ont maintenu l'armature politique, économique et sociale du pays. Nous avons pu commémorer dans la paix, dans l'union et la ferveur patriotique le 650me anniversaire de la fondation de la Confédération.

L'horizon reste lourd de dangers. Pourtant, nous ne devons pas nous laisser aller à un pessimisme déprimant. Nous devons au contraire susciter la force et la foi. Ce que nous devons faire c'est de tenir le coup stoïquement. Il faut lutter avec au cœur la confiance et l'espoir en l'avenir. Il importe surtout de considérer bien en face les difficultés, de consentir les sacrifices indispensables. Plus que jamais il s'agit de coordonner les efforts au lieu de les disperser. Toutes les forces constructives doivent s'unir et collaborer au bien commun. Ce ne sont pas les jérémiades inutiles et défaitistes qui allégeront nos maux ; bien au contraire ces sentiments-là dépriment. Relevons la tête, pratiquons largement l'entr'aide, soyons solidaires les uns des autres. Travaillons avec acharnement. Il faut que chacun, à sa place, fournisse le maximum de son effort pour assurer l'existence du pays.

A l'étatisme toujours plus envahissant nous voulons opposer une économie privée forte, responsable, fondée sur le travail opiniâtre, la compréhension sociale, la véritable coopération. Nous voulons remettre en valeur la personnalité, l'individu, la famille. Nous voulons revenir à la communauté villageoise forte et vivante. La devise de l'heure présente ne doit pas être seulement le retour à la terre mais encore et surtout le retour à la commune, à la paroisse, domaine dans lequel s'épanouit le mieux la solidarité féconde, l'entr'aide et la volonté de travail en commun pour le bien de tous et de chacun.

* * *

Parmi toutes les difficultés de l'heure présente nous avons encore néanmoins de nombreux sujets de joie et de réconfort. C'est ainsi que notre mouvement raiffeiseniste a pu continuer l'an dernier son utile action pour le peuple et la patrie en réalisant de nouveaux et importants progrès.

Notre mouvement a affirmé à nouveau sa vitalité et son dynamisme réalisateur. L'activité de fondation a été particulièrement riche en résultats féconds. *32 nouvelles Caisses ont encore vu le jour l'an dernier, chiffre record enregistré jusqu'ici dans les annales de l'Union.* De ces nouvelles Caisses 11 sont en Suisse romande. Le canton de Genève figure avec Uri au premier rang du palmarès avec 7 nouvelles fondations. Neuchâtel a vu se constituer aussi 3 nouvelles Caisses. Et d'autres fondations sont encore imminentes dans ces deux cantons. Le Jura bernois s'est annoncé également au dernier moment avec une nouvelle fondation. L'Union suisse compte ainsi aujourd'hui 704 Caisses Raiffeisen affiliées, disséminées sur tout le territoire de la Confédération. Le nombre des membres a encore augmenté et atteindra certainement 65,000. A cette extension en largeur correspondent aussi un perfectionnement technique et un affermissement intérieur. Partout les Caisses ont manifesté encore une activité féconde et enregistré de nouveaux succès. Les dépôts confiés à nos institutions augmentent à un rythme constant, de telle sorte que la somme globale des bilans dépassera certainement cette année 470 millions de francs. Le bilan moral de l'exercice est également des plus réjouissants. De leur côté les diverses institutions de l'Union (Caisse centrale, Office fiduciaire et de revision, Secrétariat, etc.) ont continué à poursuivre avec succès la tâche qui leur incombe. Pour la première fois le bilan de la Caisse centrale a dépassé le cap de la centaine de millions de francs de bilan.

Un événement particulièrement lumineux a été également l'an dernier la belle et réconfortante manifestation patriotique du Grutli et le congrès de Lu-

cerne où 1300 raiffeisenistes venus de la Suisse entière ont solennellement renouvelé leur serment de fidélité à la patrie et à l'idéal de Raiffeisen.

Et maintenant allons vers l'an nouveau avec toujours plus d'ardeur et de confiance en l'idéal que nous servons et en l'avenir de notre cause. La consigne de tous ceux qui participent à l'œuvre féconde de notre association nationale sera toujours en 1942 : *tenir, persévérer, progresser.*

Servir la cause Raiffeisen dont la solidarité est le principe fondamental c'est servir notre peuple, notre chère patrie suisse.

L'esprit de Raiffeisen

On ne comprend rien à la doctrine Raiffeisen si l'on ne perçoit pas le besoin profond d'une *orientation de fraternité chrétienne au sein de nos mutualités.*

Il faut à tout prix qu'on sente notre mentalité chrétienne à notre façon d'apprécier les événements et les hommes, ceux de notre commune, de notre pays et aussi ceux d'ailleurs, car le cadre national n'a pas été voulu par Dieu pour isoler et opposer les hommes, et l'amour de la patrie n'exclut pas l'amour de l'humanité, tous les peuples en tant que membres de l'universelle famille humaine étant liés entre eux par des rapports de vraie fraternité. Il y a donc une charité entre nations qu'un fils de l'Evangile ne saurait méconnaître.

Cet état d'esprit consistera en outre à *réagir résolument contre cette difficulté qu'un bon nombre d'entre nous éprouvent encore à frayer dans nos assemblées annuelles avec ceux qui sont d'un rang social inférieur.* Qu'on ne laisse pas au fond du local, les sociétaires ouvriers, domestiques et modestement habillés, mais dignes de haute considération. Le progrès moderne a fait de tous les hommes des voisins : *Dieu nous a donné la tâche de faire d'eux des frères. Les classes sociales doivent être moins que jamais imperméables* et l'expérience prouve que dans toutes il peut se trouver des chefs. Vouloir s'enfermer dans sa caste, c'est le plus sûr moyen de s'enlever toute influence.

Dans le même sens encore, cet état d'esprit consistera à prendre une conscience plus nette des légitimes aspirations des ouvriers, des travailleurs de la terre, à l'heure présente : les classes populaires réclament le respect de la dignité humaine, la mise en valeur des capacités de chacun, l'absence de l'abus dans l'inégalité, d'ailleurs nécessaire, des conditions : toutes choses qui sont assurément conformes aux idées chrétiennes, mais qui sont exposées aux plus périlleuses déviations si notre esprit chrétien ne joue pas tout son rôle d'inspirateur et de modérateur. Loin de méconnaître et de réprimer ces aspirations, la charité bien entendue veut, au contraire, qu'on les canalise en les encourageant. Elle commande également de ne pas condamner à priori et en bloc toutes tentatives d'associations, de groupements des ouvriers, des travailleurs pour la protection de leurs intérêts professionnels, et elle trouve bon qu'ils s'aident eux-mêmes à améliorer les conditions de leur travail. Au lieu de faire tout pour eux, sans eux, elle s'applique avec une grande légèreté de main à leur « faire faire » ce qui est plus formateur.

Cet état d'esprit consistera enfin à tenir son attention constamment en éveil sur le retentissement inévitable du moindre de ses actes, sur le monde du travail. Combien d'entre nous, qui se montrent très pitoyables à la gêne des déshérités et qui se soucient fort peu d'améliorer, sinon de ne pas aggraver leur sort, dans la conduite de leurs affaires, dans le réglement de leur train de maison, dans l'organisation de leurs plaisirs !

Il est si facile, il est vrai, quand on a l'existence large et qu'on est sûr de ne manquer de rien, il est si facile d'oublier que d'autres n'ont pas cette indépendance et pâtissent parfois durement pour que nous ne soyons pas troublés dans des habitudes invétérées et pour que nous puissions nous passer toutes nos fantaisies. Plus on est pourvu des biens de ce monde, plus on détient d'autorité, et plus s'étend la responsabilité sociale avec obligation de rendre service à la masse. Ayez donc la volonté d'affiner et de développer en vous le sens de la responsabilité, à propos de tout ; si vous réussissez à faire grandir ce sens si précieux de la responsabilité vous deviendrez un membre, un administrateur modèle de vos Caisses, comme il en faudrait beaucoup. Au lieu d'envisager toute innovation sociale uniquement sous l'angle de votre intérêt personnel ou de celui de votre milieu à vous, envisagez-la sous l'angle de l'intérêt général qui est celui de l'amour du prochain. Nos Caisses Raiffeisen ont besoin pour vivre, se développer et se renouveler de dirigeants imbus de l'esprit de charité. Ce qui importe pour la destinée d'un groupement, ce n'est pas nécessairement l'abondance de l'argent, c'est la valeur de l'homme. V. R

La banque en Suisse en 1940

L'*Annuaire de la Banque en Suisse* (Das schweiz. Bankwesen im Jahre 1940 — Orell-Füssli, Zürich) qui paraît grâce au travail et aux recherches du bureau de statistiques de la Banque Nationale donne de précieuses indications sur la situation technique et sur l'activité déployée par les banques suisses en 1940. Bien qu'elles ne gèrent que le 2,5 % env. des capitaux confiés à l'ensemble des établissements financiers du pays, les Caisses Raiffeisen font, cette année encore, comme on le verra plus loin, fort bonne figure dans la statistique.

Les instituts englobés sont classés selon leur caractère économique comme suit :

27 banques cantonales
7 grandes banques
215 banques locales, moyennes et petites
118 Caisses d'épargne
684 Caisses de crédit mutuel
——
1051 instituts bancaires.
——

La somme globale des bilans accuse une petite augmentation de 42 millions de francs et était à fin décembre 1940 de 17 milliards 763 millions de francs. De cette somme les banques cantonales et grandes banques absorbent à elles seules 12,282 milliards, soit le 70 %, les banques locales le 12,59 %, les Caisses d'épargne le 8,6 % et les Caisses Raiffeisen le 2,58 %.

Au passif du bilan les fonds propres (capital-actions, capital de dotation, capital social) représentent une somme de 2101 millions de francs, dont 611 millions de réserves. Les fonds étrangers formés par les dépôts du public en épargne, obligations, compte courant, etc., atteignent 15,279 millions.

Parmi les fonds étrangers, la *Caisse d'épargne* figure toujours au premier rang, avec 5208 millions de francs. A l'exception des Caisses Raiffeisen et de quelques banques locales, un recul a été partout enregistré sur ce poste durant l'année 1940. Cette diminution est une conséquence directe de la situation politique extérieure sur notre vie économique.

Le nombre des carnets d'épargne a par contre augmenté de 4193 pour atteindre 3,884,111 ce qui a ramené la moyenne par carnet de Fr. 1397.— à 1342. Les carnets de dépôt, au nombre de 350,311 accusent par contre une diminution de 33,313. Voici la répartition des carnets d'épargne et de dépôt sui-

vant les différents groupes de banques :

Carnets d'épargne :	Carnets de dépôts :	Total
	Banques cantonales :	
1,899,749	58,309	1,958,058
	Grandes banques :	
196,326	213,217	409,543
	Banques locales, moyennes et petites :	
787,947	69,031	856,978
	Caisses d'épargne :	
769,194	3,402	772,596
	Caisses Raiffeisen :	
230,895	6,352	237 247
	Total :	
3.884.111	350,311	4.234.422

Le taux moyen bonifié en épargne a été de 2,81 % contre 2,60 % à la fin 1939.

Les obligations de caisse accusent depuis quatre ans une constante diminution. Elles figurent encore au bilan par 3939 millions. Ce sont les grandes banques et les Caisses d'épargne qui font les frais de la diminution, tandis que les banques cantonales, les banques locales et les Caisses Raiffeisen enregistrent une légère augmentation.

Dans les *actifs du bilan* on trouve tout d'abord *l'encaisse* avec 1089 millions de francs (augmentation 252 millions).

Le portefeuille des effets de change de toutes les banques figure pour une somme de 1010 millions.

Les comptes courants débiteurs, sans garantie, ont diminué à Fr. 249 millions et les comptes courants gagés à Fr. 1608 millions. Les avances aux corporations de droit public sont par contre en augmentation de 10 millions et figurent au bilan par 616 millions de francs.

Dans les actifs la part du lion est toujours détenue par les *prêts hypothécaires* qui ont encore augmenté de 26 millions. Ils représentent aujourd'hui 8929 millions de francs et si l'on tient compte des prêts en compte courant contre garantie hypothécaire ce chiffre est même de 9542 millions. Le 88 % environ des créances hypothécaires se meuvent dans la limite des deux tiers de la valeur vénale des gages; le 42% des prêts hypothécaires sont amortissables. Le taux moyen a été, à fin 1940, de 3,92 % contre 3,83 % en 1939.

Rangé selon le caractère des instituts financiers ce taux a été de :

3,98 % auprès des établissements de crédit foncier,
3,89 % auprès des banques cantonales,
3,86 % auprès des Caisses d'épargne
3,85 % auprès des Caisses Raiffeisen.

La marge moyenne d'intérêt (soit la différence entre les taux créanciers et débiteurs) a été ainsi de 0,78 % contre 0,81 % en 1939. Il y a lieu de déduire encore les frais d'administration, impôts, etc., de sorte que la marge nette de gain se réduit à 0,25 % (0,30 % en 1939) marge qui doit être considérée comme raisonnable.

La rentrée des intérêts fut en général bonne.

L'excédent brut du *compte de profits et pertes* est de 275 millions, soit 1,3 million de plus qu'en 1939. Le montant total de tous les impôts a été de 47 % plus élevé qu'en 1939. Les frais totaux d'administration (y compris les impôts) se montent à 159,4 millions de francs. Dans le pourcentage des frais généraux par rapport à la somme du bilan, on observe des différences sensibles entre les différents groupes de banque. Les grandes banques, avec leurs affaires à caractère essentiellement commercial, viennent en premier rang avec 1,90 %, suivies par les banques moyennes et locales avec 0,85 % et par les banques cantonales (qui bénéficient de multiples exonérations fiscales) avec 0,48 %. Puis viennent ensuite les Caisses d'épargne avec 0,48 % et enfin les Caisses Raiffeisen avec 0,41 % seulement.

Les bénéfices réalisés sont indiqués par 88,3 millions (87,7 l'exercice précédent).

Les *réserves* figurent par 611 millions de francs, dont 244 millions pour les banques cantonales, 135 millions pour les grandes banques, 126 millions pour les banques locales, 102 millions pour les Caisses d'épargne et 18 millions pour les Caisses Raiffeisen. L'apport total aux réserves a été de 169 millions ; par contre 189 millions y ont été prélevés, en grande partie, pour acquitter le sacrifice pour la défense nationale.

La *liquidité* est abondante auprès de tous les groupements bancaires et dépasse sensiblement la quote minima fixée par la loi.

Le chiffre d'affaires total a été de 117 milliards.

En résumé, l'étude de cet annuaire laisse la réconfortante impression que nore pays dispose d'un corps sain d'instituts bancaires répondant bien aux besoins de notre économie nationale.

Il est juste de souligner ici les effets bienfaisants de la loi fédérale sur les banques, entrée en vigueur en 1935 et dont le but principal (la protection des intérêts des déposants) peut être considéré comme réalisé en bonne partie.

Les Coopératives de crédit dans le monde

Turquie. Les coopératives rurales de crédit turques sont organisées conformément à la loi spéciale du 2 novembre 1935. Elles sont constituées par des cultivateurs sur la base de la responsabilité solidaire illimitée ; elles sont à capital et personnel variables. Le nombre des sociétaires doit être d'au moins 30. Bien que le principe : « un homme, une voix » soit strictement appliqué, le nombre des parts sociales détenues par chacun des membres doit être en proportion des crédits qu'il reçoit de la société, sans que toutefois le montant en dépasse la somme de 1.500 livres turques. Les coopératives rurales de crédit détiennent le droit exclusif d'hypothéquer les produits, le bétail et les moyens de production de leurs membres. Les tiers ne peuvent saisir ces biens.

Les coopératives rurales de crédit sont rattachées à la Banque agricole de Turquie qui leur octroie des crédits et qui est chargée de la surveillance de leurs transactions et de la revision.

Les coopératives de crédit fondées sur la base de la loi susmentionnée jouissent des privilèges ci-après :

a) exonération fiscale pour les bénéfices et le chiffre d'affaires ;
b) exonération fiscale sur le capital, les réserves et les cessions de biens immobiliers ;
c) exonération du droit de timbre en matière d'ouverture, de payement, de récupération et d'encaissement des crédits accordés.

En matière de législation notariale de documents. les coopératives de crédit n'ont à supporter que les seuls frais notariaux.

A la fin de 1940, il existait en Turquie *601 coopératives rurales de crédit groupant 138,410 membres.* L'actif total de ces sociétés s'élevait à plus de 5 millions de livres turques, et les prêts à la fin de l'année, se chiffraient à 15,638,000. A la même époque, le montant des prêts accordés aux coopératives par la Banque agricole s'élevait à 12,950,000 livres turques. (1 livre turque = 3.40 francs suisses.)

Bulgarie. D'après les plus récentes statistiques publiées se rapportant à la fin de l'année 1939, il y a en Bulgarie *2386 coopératives de crédit* avec *470,785 membres* individuels et 2198 membres collectifs. Le total des bilans se monte à 8 milliards, 905 millions, 490 mille levas (100 levas = 5,30 francs suisses).

Ceylan. Le nombre des coopératives de crédit à responsabilité illimitée s'est élevé à *1,302*. L'effectif des membres est actuellement de 34,404, en augmentation de 3,445 par rapport à l'année précédente. Les prêts sont accordés pour des fins productives telles que production et écoulement. Le principe des prêts par petits montants et à court terme a connu la faveur de toutes les sociétés au cours des périodes difficiles, ce qui a permis aux coopératives de satisfaire les besoins légitimes de leurs membres en restant dans la limite de leurs propres ressources.

Mexique. Par décret du 5 juin 1941 a été créée une Banque nationale coopérative. Cette banque devra servir de centre financier à toutes les Sociétés coopératives et Unions de crédit populaire. Elle accordera des prêts, recevra des dépôts, effectuera toutes transactions bancaires dont les coopératives pourront avoir besoin. Elle pourra, le cas échéant, servir d'agent pour l'achat des articles dont les coopératives auront besoin ainsi que pour l'écoulement de leurs produits.

Brésil. Le président de la République a signé un décret concernant la revision des sociétés coopératives. Cette revision s'effectuera sous l'égide de l'Etat. Les coopératives ont l'obligation de soumettre leur bilan et la liste de leurs sociétaires au ministère chargé de la revision. Le décret définit également le droit des fonctionnaires chargés de la revision d'intervenir en vue de mettre fin à une gestion défectueuse. En effet, dans le cas où la revision ne donne pas de résultat satisfaisant, le fonctionnaire en question est autorisé à convoquer une assemblée générale sous sa présidence, pour rendre compte aux membres des défauts de gestion constatés, pour inviter l'assemblée à arrêter les mesures nécessaires à prendre, et procéder, au besoin, à l'élection d'un nouvel organe dirigeant. Le cas échéant, le fonctionnaire chargé de la revision peut même rayer la coopérative du registre et procéder à la liquidation.

Paraguay. L'un après l'autre les gouvernements des républiques de l'Amérique latine manifestent l'importance qu'ils attachent à l'organisation coopérative, particulièrement dans le domaine agricole.

L'intérêt des pouvoirs publics se concrétise en fournissant une assistance directe aux organisations coopératives et en adoptant une législation destinée à soutenir le mouvement naissant.

C'est ainsi qu'au Paraguay un décret-loi récent qui donne un statut nouveau à la Banque agricole et lui assigne un rôle extrêmement actif dans l'organisation de l'économie nationale, stipule que la Banque a la charge de promouvoir la formation des coopératives agricoles ainsi que des coopératives rurales de crédit.

Les résultats de 10 ans d'efforts en vue d'améliorer la situation économique des régions de montagne

L'Institut de recherches et d'édition en matière de sciences politiques *Aebnit*, à Muri près Berne, a procédé l'été dernier, dans les contrées de montagne de la Suisse allemande, à une enquête sur les réalisations pratiques effectuées en vue de favoriser le développement économique de ces régions. L'Institut précité dispose des résultats de 90 communes et voici les principales constatations auxquelles il a provisoirement abouti :

1. Des remaniements parcellaires n'ont eu lieu que dans une seule commune, de sorte que dans les 89 autres auxquelles s'est étendue l'enquête sévit encore la plaie du morcellement. Il convient cependant de remarquer que ce dernier ne présente pas le même degré d'acuité dans toutes les régions de montagne.
2. Dans 32 communes se sont effectuées des améliorations d'alpages, dans 46 la construction ou l'amélioration de chemins de forêts ou d'alpages, dans 33 ont été exécutés des travaux de protection contre les avalanches, les inondations, les glissements de terrain, etc.
3. Des améliorations concernant l'industrie laitière se sont effectuées dans 45 communes. Un encouragement efficace et corroboré par les statistiques a été apporté dans 31 communes à l'exploitation caprine, dans 37 à l'exploitation ovine, dans 12 à l'aviculture ainsi qu'à l'exploitation des petits animaux, dans 55 à la culture maraîchère.
4. Une amélioration de l'enseignement agricole a été constatée dans 28 communes, et, **dans 24 localités, la création de Caisses Raiffeisen a contribué au développement de l'organisation du crédit.**
5. Les moyens de communication ont enregistré un notable développement. Dans 40 communes, il s'est construit des routes ou celles-ci ont été améliorées ; des bureaux de poste, de télégraphe et de téléphone ont été installés dans 25 localités.
6. Une œuvre remarquable s'est effectuée en ce qui a trait à la création d'occupations pendant les longs mois d'hiver. Dans 13 des 90 communes envisagées, il a été introduit de nouvelles industries à domicile ou de nouveaux métiers domestiques, mais il est à présumer que l'enquête est loin d'avoir déterminé là tous les genres d'occupation accessoire.
7. Enfin, des caisses d'assurance contre la maladie ont été nouvellement créées ou développées dans 27 communes, et, dans 10 cas, les autorités ont encouragé le développement d'autres branches d'assurance (par exemple, l'assurance du bétail).

Il ressort de ce qui précède que l'on n'est pas resté inactif au cours des 10 ans derniers, en ce qui a trait à l'encouragement de caractère économique donné aux régions de montagne.

La question d'âge, expérience et vitalité

Le « Coopérateur suisse » fait dans un de ses derniers numéros une intéressante relation. Il signale qu'à l'occasion de sa retraite comme membre de la Commission administrative de l'Union des coopératives suédoises, M. K. Erikson a fait un discours d'adieu dans lequel il a souligné l'opportunité d'appeler aussi les jeunes à la tête des coopératives diverses. Nous extrayons de ce discours les quelques idées directrices suivantes :

« Il y a 30 ans, je fus élu pour la première fois membre de la Commission administrative et aujourd'hui je me décide à prendre ma retraite. Lorsque je dis aujourd'hui ce n'est d'ailleurs peut-être pas tout à fait juste, car je l'ai fait il y a déjà 3 ans. Mais je me suis laissé convaincre alors de rester encore à mon poste. Maintenant le temps me paraît définitivement venu. La raison qui me pousse aujourd'hui à prendre la décision de me retirer me paraît suffisamment importante.

Cette raison, c'est que j'ai peur de notre tendance à surestimer, dans la direction des entreprises, ce qu'on appelle l'expérience, au détriment de la jeunesse, de la vitalité et de la capacité de décision. Chaque année, lorsque je jette un regard sur les têtes réunies lors de nos congrès, je dois constater qu'il y a de plus en plus de neige, sur les tempes des représentants de notre mouvement dans le pays. C'est là un phénomène tout à fait général. Certes, un homme peut parfaitement bien rester à la direction d'une entreprise, même importante, du mouvement coopératif et tenir son poste de façon extraordinaire, et même supérieure par rapport à un plus jeune, parce qu'il est au courant des problèmes techniques et économiques qui se présentent dans l'entreprise, dans une mesure où un jeune homme ne peut l'être qu'après de longues années. Mais le rajeunissement approprié des cadres n'en et pas moins désirable jusqu'à un certain point.

En donnant ma démission je me suis dit : « Je veux au moins créer un précédent pour montrer qu'on ne devrait pas demeurer jusqu'à un âge trop avancé à la tête d'une organisation coopérative. Il faut se retirer précisément pendant qu'on est encore assez jeune pour admettre cela soi-même ».

Je voudrais ajouter que, comme on a l'habitude de l'écrire dans les procès-ver-

baux des congrès, cette réflexion « par adaptation aux conditions modifiées » trouve également sa justification jusqu'à un certain point pour nos sociétés. Ne négligeons jamais ce qu'il y a de naturel dans le changement de génération. L'expérience représente un actif extraordinaire, mais le courage, la hardiesse et la vitalité subissent avec l'âge un affaiblissement. Et pourtant ces qualités devraient être représentées dans les comités d'administration de nos organisations coopératives. Nos ancêtres ont l'habitude d'être en général terriblement inquiets et sont facilement portés à craindre que rien n'ira plus le jour où ils ne seront plus là. Mais à travers les générations, les ancêtres sont morts et leurs fils ont repris leurs tâches, et pourtant le monde n'a pas cessé d'aller de l'avant. »

Hésitations

S'inspirant du principe selon lequel « Les secondes réflexions sont les meilleures », certaines personnes deviennent victimes d'une hésitation chronique. Pour tout acte, si minime soit-il, elles craignent déterminer un résultat malheureux et oublient que si les secondes réflexions sont les meilleures celà ne s'applique pas aux dixièmes réflexions ni aux cinquantièmes. Les hésitations constituent les sables mouvants dans lesquels s'enlise la volonté. Toute décision différée équivaut à des chances de réussite amenuisées. Ceux qui ont réussi rapidement se sont toujours décidés rapidement, sans perdre de temps en stériles hésitations.

Il serait parfois utile que certains hommes prennent leurs décisions à pile ou face plutôt que de les remettre au lendemain.

Le chemin « demain » conduit à la station « jamais ». Un poète a écrit un jour : « Sur les plaines de l'hésitation blanchissent les os de milliers de gens qui, à l'aurore de la victoire, s'assirent pour attendre et sont morts en attendant ». **Club romand d'Efficience.**

Ce que doit être le caissier de la Coopérative

Le caissier-gérant doit être l'âme de la coopérative, l'élément d'inspiration. Sans cesse, il lui apportera, outre sa capacité de travail, sa force d'âme, son optimisme. Il travaillera à assurer à sa coopérative les bases et appuis nécessaires, évitera les écueils et préparera par la pensée et l'action sa marche en avant.

(Capt, « L'autorité au sein du mouvement coopératif »).

Les Chambres fédérales adoptent la loi sur le cautionnement

Dans leur dernière session, les deux Chambres fédérales ont adopté définitivement, en vote final, le projet de loi sur le cautionnement, le Conseil national par 119 voix contre 7 et le Conseil des Etats par 21 voix contre 7.

Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur cette nouvelle loi qui certainement va modifier considérablement les conditions du crédit rural.

La réunion des Caisses Raiffeisen neuchâteloises

Les Caisses Raiffeisen neuchâteloises ont tenu leur assemblée ordinaire de délégués le 6 décembre dernier, à l'Hôtel de la Gare à Auvernier. Le fait que cette jeune Fédération tient ses assises annuelles après les gros travaux agricoles en favorise toujours la fréquentation. Toutes les 16 Caisses que compte actuellement le canton étaient ainsi représentées.

M. Pierre Urfer (Fontainemelon), le courageux pionnier du mouvement raiffeiseniste neuchâtelois et actif président de la Fédération, a ouvert les débats en souhaitant une cordiale bienvenue à 34 délégués auxquels s'étaient joints M. Béguin, l'organisateur du célèbre Camp de la Sagne et M. Heuberger, Directeur de l'Union Suisse.

La partie administrative débuta par la lecture, par le dévoué secrétaire, *M. Marcel Perrenoud* (Les Petits Ponts), d'un excellent procès-verbal de la dernière réunion et par la présentation des comptes du ménage interne qui accusent un solde actif de Fr. 167,50.

Dans un magistral rapport présidentiel, *M. Pierre Urfer* souligna ensuite les progrès réjouissants que continuent à réaliser les jeunes Caisses neuchâteloises et signala tout particulièrement la récente fondation de Bevaix, première base conquise par le mouvement raiffeiseniste dans le beau et riche vignoble neuchâtelois. Le Comité fédératif a déployé de nouveau une féconde activité propagandiste. M. Urfer engage les Caisses à rester toujours fidèles aux principes fondamentaux éprouvés de Raiffeisen et à maintenir dans leur sein l'esprit et la flamme qui ont animé les promoteurs de cette grande œuvre. M. Urfer émit également quelques réflexions d'une haute élévation de pensée sur les temps actuels et les tâches nouvelles devant lesquelles se trouve placée notre génération :

L'année 1941 a revêtu un cachet tout spécial par la commémoration du 650me anniversaire du pays. Le pacte de 1291 a été remis en vedette à cette occasion : la reproduction de ce précieux parchemin a été distribuée à des milliers d'exemplaires ; on a prononcé beaucoup de belles paroles, on a évoqué beaucoup de glorieux souvenirs. Mais, au-delà des paroles il faut des actes ; *le pacte doit être pour chaque suisse une réalité*, une réalité inscrite dans son cœur et non un document que l'on relit aux grandes occasions, avec de l'émotion dans la voix, mais dont on pénètre le sens véritable. Pour nous, Raiffeisenistes, n'oublions pas que notre œuvre ne se développera et ne prospérera qu'en adoptant les principes mêmes du pacte. Nous l'avons dit, bien des fois déjà, nos Caisses ne devraient pas limiter leur activité au domaine financier. C'est par elles qu'un courant nouveau devrait pénétrer dans nos villages et dans nos paroisses, et ce courant qu'on appelle courant nouveau, n'est en réalité que la réapparition dans notre vie moderne de l'esprit qui animait les hommes de 1291 : *esprit d'entente, d'entr'aide, de collaboration, de coopération.* Ainsi, pour tout vrai raiffeiseniste, il ne s'agit pas de se faire accepter comme membre d'une Caisse seulement pour en tirer un profit quelconque ; il faut soi-même apporter sa bonne volonté et la mettre au service de la communauté.

Puis, dans une péroraison vibrante M. Urfer montre qu'il ne faut pas s'abandonner aujourd'hui à la facilité et à la routine, mais qu'il faut aller courageusement de l'avant en ne reculant pas devant les réformes qui s'avèrent utiles ou nécessaires dans tous les domaines :

Ne nous laissons pas aller à sommeiller béatement. Eveillons-nous nous-mêmes par un acte de volonté viril, confiants en la destinée de la Suisse et en sa formation chrétienne. Nous, raiffeisenistes neuchâtelois, montrons-nous avant tout de bons chrétiens, et en second lieu seulement de bons banquiers.

M. Urfer est vivement applaudi et remercié par l'auditoire.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du Comité. Les trois membres actuels sont réélus par acclamation. Ce sont : MM. P. Urfer, président, M. Perrenoud, secr.-caissier, C. Hummel, membre.

Puis la parole est donnée à M. le directeur *Heuberger*. Après avoir transmis aux délégués le salut de l'Union suisse l'orateur se plut à rendre hommage à l'enthousiasme réalisateur des dirigeants des Caisses. Deux nouvelles fondations à St-Sulpice et à Buttes sont venues encore grossir tout dernièrement le giron des Caisses neuchâteloises. Le représentant de l'Union montre ensuite que dans toutes les vicissitudes des temps présents le mouvement raif-

feiseniste suisse poursuit irrésistiblement sa marche en avant et son développement. Collaborer à la cause raiffeiseniste c'est donc collaborer à une œuvre utile et prospère. M. Heuberger met ensuite en relief l'intérêt qu'a l'Etat au développement des Caisses Raiffeisen, institutions poursuivant non seulement un but économique mais encore éducateur et éthique. En encourageant l'épargne nos Caisses visent à former des individus indépendants et capables de se subvenir à eux-mêmes sans toujours faire appel à la collectivité. On est heureux de constater que les autorités témoignent en général aujourd'hui de la sympathie pour nos institutions d'utilité publique. C'est ainsi que différents cantons admettent maintenant le placement dans les Caisses Raiffeisen des fonds publics et pupillaires. Et M. Heuberger de conclure : « C'est par leurs réalisations, leurs performances constantes, que nos Caisses Raiffeisen s'assureront la confiance et l'estime générale et qu'elles obtiendront la place qui leur est due dans la Société et l'Etat. »

Puis une discussion courtoise, des plus nourrie et intéressante, s'ouvrit sur des problèmes pratiques et sur les moyens propres à rendre l'œuvre de nos Caisses toujours plus féconde et utile. De nombreuses questions furent posées auxquelles le représentant de l'Union se fit un plaisir de répondre. La séance prit ainsi presque l'allure d'un véritable cours d'instruction. Le président, M. Urfer, engagea à cette occasion les Caisses à faire circuler le rapport annuel de l'Union, à répandre le « Messager » et en particulier à se procurer la brochure « Les coopératives de crédit Raiffeisen en Suisse ». On ne négligera pas non plus la propagande personnelle qui est toujours la plus efficace.

Avant de terminer, *M. Béguin* tint encore à exprimer aux délégués le plaisir que lui a procuré cette charmante réunion. Il a appris à connaître les organisation Raiffeisen en 1905 alors qu'il était étudiant à Heidelberg. Il est heureux de constater que l'esprit chrétien qui inspirait les promoteurs du mouvement continue à animer cette œuvre si utile pour le paysan. M. Béguin annonce encore que le camp de La Sagne de 1942 se tiendra les 7/8 février et que des conférences y seront données probablement par M. le conseiller fédéral de Steiger et par M. le conseiller national Dolfuss, adjudant-général de l'Armée.

Après plus de 3 heures de débats, le président put ensuite clôre la séance, en remerciant chacun et en exprimant l'espoir que cette belle et réconfortante journée contribuera à un épanouissement toujours plus grand et riche en résultats féconds du jeune mouvement raiffeiseniste neuchâtelois.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le *marché de l'argent* continue à manifester une grande liquidité. L'émission du dernier emprunt fédéral à 2 ½, respectivement 3 ¼ % a ainsi pu enregistrer un éclatant succès. Au lieu des 350 millions offerts en souscription publique, la Confédération a reçu 605 millions qu'elle s'est naturellement empressée d'accepter. Cette émission a nécessairement affecté quelque peu le marché, mais depuis quelque temps les disponibilités augmentent de manière constante, de telle sorte que les avoirs sans intérêts à la Banque Nationale atteignent près de 1,3 milliard de francs.

La circulation des billets de banque se meut toujours au dessus de 2 milliards. Les réserves d'or et de devises-or atteignent encore 3,5 milliards de francs, assurant ainsi à notre monnaie une forte et saine couverture.

Les fonds publics se sont ressentis de la concurrence du nouvel emprunt fédéral. Sur la base de leur cote en bourse, les titres d'emprunts de premier choix rapportent aujourd'hui un peu plus de 3 %. Le taux moyen des obligations de caisse est de 3,05 % pour les banques cantonales et de 3,09 % pour les grandes banques. Dans les banques cantonales le taux moyen de l'épargne est actuellement de 2,58 %.

Pour les nouveaux placements contre obligations, les banques offrent actuellement de 2 ¾ à 3 ¼ %. Ce dernier taux n'est toutefois plus appliqué que pour les dépôts à 6-8 ans de terme.

Le taux de l'épargne varie en Suisse romande entre 2 % et 2 ¾ %. A Fribourg, Neuchâtel, Genève il ne dépasse pas 2 ½ %. La Caisse d'épargne cantonale vaudoise a baissé également son taux à 2 ½ % dès le premier janvier 1942. Une certaine adaptation des taux débiteurs interviendra sans doute au début de la nouvelle année en ce sens que le taux des prêts hypothécaires premier rang sera ramené vraisemblablement petit à petit partout à 3 ¾ %.

* * *

Les Caisses Raiffeisen profiteront partout du début de l'année pour bien adapter leurs taux aux conditions du marché de l'argent et à toutes les exigences actuelles.

Pour les taux créanciers elles adopteront rationnellement l'échelle suivante :

Obligations : 3 % à 3 ans de terme,
3 ¼ % à 5 ans de terme.
Caisse d'épargne : 2 ½ % à 2 ¾ %.
Compte courant : 1 ½ %.

Sur la base de ces taux créditeurs, les Caisses pourront envisager normalement alors 3 ¾ % pour les prêts hypothécaires premier rang, 4-4 ¼ % pour les titres second rang et nantissement et 4¼-4 ½ % pour les prêts sur cautions. Pour les avances exploitables en compte courant, elles prélèveront en plus de cela la commission usuelle. Les Caisses dont le capital social atteint 5 % et qui disposent en plus de cela de réserves suffisantes pourront améliorer le taux des prêts sur hypothèque second rang et sur cautionnement afin de favoriser particulièrement les débiteurs les plus chargés.

Aux taux indiqués ci-dessus, les Caisses pourront continuer à accepter sans restriction les dépôts de leur cercle d'activité limité. Par contre, elles feront bien d'être réservées et de refuser même les capitaux importants qui pourraient leur être offerts par des inconnus ou des personnes du dehors.

De son côté, la Caisse centrale maintiendra jusqu'à nouvel avis, à l'égard des Caisses affiliées, les conditions actuelles du compte courant à vue, cela bien qu'elle ne touche depuis longtemps plus aucun intérêt pour ses disponibilités et que les fonds publics et titres de moyenne durée qu'elle doit conserver pour les besoins de la liquidité légale ne rapportent également guère plus de 2 %. Pour les nouveaux placements à terme, la Caisse centrale continuera à bonifier les taux actuels de 3% et 3¼% mais alors à un terme un peu plus long.

Dans l'intérêt de l'économie générale, il serait à désirer que la baisse ne s'accentue pas, mais que les taux se stabilisent sur la base actuelle. Le taux hypothécaire est supportable pour le débiteur. D'autre part, il est bon de pouvoir continuer à servir une prime d'encouragement à l'épargne sous forme d'un modeste intérêt dont ont également particulièrement besoin les institutions sociales (fonds, pensions, assurances) qui vivent uniquement du rendement de leurs capitaux.

Pensée

L'homme est plus sensible aux exemples qu'aux préceptes.

† Dr Jules COLLAUD

C'est avec stupéfaction que nous avons appris la mort, survenue la veille de Noël, de M. le Dr Jules Collaud, ing. agr., directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

Le départ prématuré de M. le dir. Collaud, à l'âge de 41 ans seulement, prive l'agriculture fribourgeoise d'un guide éclairé et d'un défenseur ardent. Le défunt jouait un rôle de premier plan non seulement comme directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve mais encore au sein de nombreuses organisations agricoles du canton de Fribourg et de la Suisse romande.

M. le dir. Collaud a toujours témoigné une vive sollicitude et un bienveillant appui à la cause raiffeiseniste dont il se plaisait à reconnaître l'action bienfaisante dans la campagne fribourgeoise. Il assistait régulièrement aux assemblées des deux Fédérations de Caisses Raiffeisen fribourgeoise et y prenait chaque fois la parole pour encourager les délégués à persévérer dans leur tâche. Il avait pris l'initiative d'inscrire l'étude des Caisses Raiffeisen au programme des cours de l'Ecole d'agriculture qu'il dirigeait.

Nous présentons à la famille en deuil l'expression de notre sincère sympathie. La communauté raiffeiseniste fribourgeoise gardera toujours de l'ami sincère que fut pour elle le dir. Collaud un reconnaissant et durable souvenir.

Nouvelles des Caisses affiliées

CERNIAT (Fribourg).

A Cerniat, est décédé, le 18 décembre, après une longue maladie chrétiennement supportée, M. Pierre Andrey, président du Comité de direction. Ses funérailles furent le plus éloquent témoignage de l'estime et de la sympathie que s'était acquises le défunt par son dévouement, son esprit conciliant et son bon cœur.

M. Pierre Andrey s'intéressa de bonne heure à la chose publique. Il fit partie de l'autorité communale et remplit les fonctions de vérificateur des comptes pendant plus de 30 ans. Mais c'est à sa chère Caisse Raiffeisen qu'il témoigna la plus vive sollicitude. Membre fondateur de cette magnifique œuvre d'entr'aide, il comprit bien vite que la Caisse Raiffeisen pouvait devenir un puissant facteur de progrès économique pour la commune. Et il eut la joie, lui qui fut l'un des principaux artisans de son développement, de voir, avant de mourir, le brillant essor qu'a pris l'institution depuis quelques années.

M. Pierre Andrey a fidèlement servi son Eglise et son pays. Nul doute qu'il n'est allé recevoir dans l'éternelle félicité la récompense promise aux hommes de bien. Pour nous qui avons eu le bonheur de bénéficier de sa confiance, nous garderons pieusement son souvenir.

D.

CORRESPONDANCE

M. A. C. à M.

Toute « bonne affaire » n'est pas forcément bonne pour une Caisse Raiffeisen.

Un gros crédit sur simple cautionnement ne peut entrer en ligne de compte pour une Caisse Raiffeisen que si le cautionnement est consolidé par des garanties effectives (nantissement, hypothèque) fournies par le débiteur ou à son défaut par les cautions (en principe toute «bonne affaire» n'est pas forcément bonne pour une Caisse Raiffeisen). Il faut laisser aux banques les affaires qui rentrent dans leur cadre.

Ceci, d'autant plus que la Caisse Raiffeisen a des possibilités d'utiliser ses disponibilités dans le cadre des statuts et règlements par la reprise de quelques titres hypothécaires en premier rang que ses bons et fidèles sociétaires doivent encore ailleurs.

M. P. P.

Les membres des comités qui désirent assister à la revision de l'Union doivent en informer le bureau central.

Comme membre du Conseil de surveillance, vous aimeriez assister une fois à une revision de l'Union. Vous regrettez de n'avoir jamais pu le faire, n'ayant jamais été avisé du passage du reviseur.

Lors de chaque revision, le reviseur s'efforce toujours de faire appel à quelques membres des deux Conseils pour l'assister dans ses travaux. Les revisions ayant lieu toujours à l'improviste, il ne lui est malheureusement pas toujours possible de convoquer chaque membre des organes pour la revision. Certes, l'Union s'efforce de plus en plus aujourd'hui de réunir les deux comités après la revision pour discuter du résultat de l'expertise et des différents problèmes d'actualité touchant à notre mouvement. Malheureusement, ici aussi, l'époque à laquelle a lieu la revision ou les circonstances particulières ne se prêtent pas toujours à ces réunions.

C'est pourquoi tout membre du Comité de direction ou du Conseil de surveillance d'une Caisse qui désire assister à une revision est instamment prié d'en aviser le caissier ou directement le Bureau de l'Union. Il pourra ainsi être convoqué lors de la prochaine revision.

Certaines Caisses ont pris l'habitude de désigner d'avance, à tour de rôle, un ou deux membres de chaque Conseil qui sont spécialement chargés de prendre part à la prochaine revision de l'Union. Ce procédé est vivement à recommander. Il donne alternativement l'occasion à tous les membres des Comités d'effectuer un contrôle approfondi de leur Caisse en collaboration avec l'instance de revision professionnelle. D'autre part ce contact successif entre le reviseur et tous les membres des Comités facilite grandement plus tard l'étude des rapports de revision et la solution des différents problèmes qui peuvent y être soulevés.

M. S. P.

A propos de différence de caisse.

Vous partez d'un principe absolument faux. Le précis de comptabilité dit que les différences de caisse qui ne peuvent être justifiées immédiatement doivent être comptabilisée sur un compte « Différence de caisse » à ouvrir dans les comptes courants. L'existence d'un semblable compte n'est donc nullement un déshonneur pour le caissier comme vous semblez le supposer. Certes, par une liquidation attentive des affaires courantes et une comptabilité précise et immédiate de toutes les opérations qui interviennent il devrait être possible d'éviter toute différence. Mais personne n'est infaillible. Même le caissier de la Caisse Raiffeisen n'est pas un surhomme ! Il peut, lui aussi, commettre des erreurs. Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne commet aucune faute... Et encore en commet-il une grande : celle de ne rien faire ! Donc, le caissier qui constate une différence de caisse qu'il n'arrive pas à s'expliquer malgré toutes les recherches qu'il ne manquera pas de faire la comptabilise loyalement sur le compte de « Différence de caisse ». Jamais un reviseur ne considérera l'existence d'un semblable compte comme honteuse pour le caissier. Au contraire, elle constituera plutôt un symptôme de franchise comptable. Et lorsque plus tard le contrôle aura permis de découvrir l'erreur commise le caissier sera tout heureux de pouvoir la justifier sur la base des livres. Ce qui est blâmable par contre de la part d'un caissier c'est de chercher à cacher une différence en la comblant clandestinement d'une manière ou de l'autre.

M. J. V.

Crédit à taux réduits pour les améliorations foncières.

Oui, la Caisse Raiffeisen locale est l'institut de crédit tout indiqué et particulièrement bien placé pour financer les syndicats d'améliorations foncières qui se constituent dans son rayon d'activité, cela naturellement pour autant que les besoins de crédit de l'entreprise soient en rapport avec les moyens et les possibilités de Caisse.

L'Union fournit volontiers, sur demande, tous les renseignements utiles concernant l'octroi de ces crédits.

M. L. O. à V.

Une caution ne peut être acceptée que si elle est solvable.

L'article 32 des statuts est formel et conserve toute sa valeur : «...il faut veiller à ce que les cautions ne s'engagent pas au delà de leur fortune foncière nette...'

Une personne ne possédant aucune fortune foncière (différence entre la valeur vénale des immeubles et le montant des charges hypothécaires) ne peut être acceptée comme caution que si elle fournit un nantissement de titres (obligations, carnets d'épargne, polices d'assurance, etc.) à l'appui de sa signature.

M. J. M.

Un prix Raiffeisen aux promotions des écoles.

Vous vous proposez d'instituer deux prix Raiffeisen aux promotions des écoles de

votre village. Ces prix seraient donnés sous forme de carnets d'épargne avec un modeste capital initial, ne pouvant être réalisé avant la seizième année de l'enfant.

Premier prix au premier élève premier degré école primaire : Fr. 20.— et 2me prix au deuxième élève Fr. 10.—. Ce projet aurait dans votre idée trois buts : faire connaître la Caisse, enseigner aux enfants les bienfaits de l'épargne et procurer à la Caisse de jeunes déposants.

Votre idée est originale et intéressante. Elle mérite d'être retenue.

M. V. R.

De la consolidation des dettes.

Nous partageons votre opinion. Certaines Caisses ont trop de comptes courants débiteurs garantis par cautionnement qui restent stagnants. Le montant du crédit est dans nombre de cas beaucoup trop élevé, pas en rapport avec les besoins courants réels des titulaires. On devrait consolider ces situations en constituant une dette ferme amortissable (catégorie des débiteurs). On peut effectuer le transfert sans qu'il soit nécessaire de faire signer à nouveau les cautions. Une simple reconnaissance de dette complémentaire signée par le débiteur et relatant qu'il s'agit d'un transfert suffit.

En principe, les avances sur simple cautionnement ne devraient en effet jamais s'effectuer en compte courant, mais toujours sous forme de cédule amortissable, ou, en tout cas, le crédit exploitable en compte courant devrait toujours être limité, restreint aux besoins courants réels du titulaire, le gros de la dette faisant alors objet d'un prêt amortissable. Ceci pour permettre aux dirigeants de bien contrôler l'emploi des fonds utilisés ainsi que l'amortissement approprié de la dette contractée.

Clôtures des comptes annuels

Nous rappelons aux organes directeurs et en particulier aux caissiers des Caisses affiliées que, comme habituellement, les comptes annuels doivent être adressés au Bureau de l'Union, accompagnés de tous les extraits justificatifs, pour le

1er mars 1942 au plus tard.

Les nouvelles Caisses qui exercent leur activité depuis plus d'un mois sont également tenues d'effectuer la clôture de leurs comptes au 31 décembre 1941.

La remise des comptes annuels doit s'effectuer dans la règle après le contrôle et l'approbation par les deux Conseils mais avant la présentation à l'assemblée générale.

Nous rappelons toutefois que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen superficiel et seulement formel du bilan, tout en prenant les données utiles pour les statistiques officielles de l'Union et de la Banque nationale suisse. En conséquence, il appartient aux comités de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent bien aux données des journaux et grands livres. C'est également l'occasion toute indiquée pour le Conseil de surveillance d'effectuer une revision générale, d'examiner l'exploitation des comptes débiteurs et de procéder à un contrôle complet des garanties.

Conformément aux statuts, *l'assemblée générale* pour l'approbation des comptes doit avoir lieu avant la fin avril.

* * *

Nous invitons MM. les caissiers — en particulier ceux qui sont nouvellement en fonctions — de bien vouloir s'efforcer, dans leur propre intérêt, de boucler *eux-mêmes* les comptes annuels. Ils y parviendront assez facilement dans la plupart des cas, avec l'aide du précis de comptabilité. Car c'est en effectuant eux-mêmes le bouclement qu'ils s'initieront le mieux à tous les travaux de la comptabilité et qu'ils acquièront l'expérience et la routine grâce auxquelles ils accompliront leur tâche avec toujours plus d'aisance et de maîtrise.

L'Union se met bien à la disposition des Caisses affiliées pour tous les renseignements utiles.

Communications du Bureau de l'Union

Remboursement de l'impôt de défense nationale sur les avoirs en banque des communes.

Nous rappelons à ce sujet notre circulaire de fin juin 1941 par laquelle nous signalions que les Communes, paroisses, etc., peuvent prétendre au remboursement des impôts qui leur ont été déduits à la source sur leurs titres et avoirs en banque.

Les Caisses peuvent présenter ces demandes de remboursement pour les communes avec lesquelles elles sont en relation d'affaires. Ces demandes doivent être présentées par l'intermédiaire de l'Union au moyen des formulaires qui leur ont été remis.

* * *

Un superbe calendrier à effeuiller

est offert par l'Union aux Caisses affiliées comme cadeau de nouvel-an. Il sera remis aux caissiers à l'occasion du retour des comptes annuels.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Mutations dans la liste des Caisses affiliés en 1941

Cantons	Nombre fin 1940	Entrées 1941	Sorties 1941	Nombre fin 1941
Appenzell Rh. Ext.	2	—	—	2
Appenzell Rh. Int.	2	—	—	2
Argovie	74	2	—	76
Bâle-Campagne	12	—	—	12
Berne	75	4	—	79
Fribourg	61	—	—	61
Genève	20	7	—	27
Glaris	1	—	—	1
Grisons	15	5	—	20
Lucerne	27	—	—	27
Neuchâtel	16	3	—	19
Nidwald	4	—	—	4
Obwald	3	—	—	3
St-Gall	70	1	—	71
Schaffhouse	3	—	—	3
Schwytz	11	—	—	11
Soleure	64	—	—	64
Tessin	1	—	—	1
Thurgovie	35	1	—	36
Uri	9	7	—	16
Valais	108	2	—	110
Vaud	50	—	—	50
Zoug	3	—	—	3
Zurich	6	—	—	6
	672	32	—	704

Des nouvelles Caisses 12 sont en Suisse romande, 19 en Suisse allemande et 1 en Suisse romanche.

Les 703 Caisses se répartissent comme suit :

454 Suisse alémanique
241 Suisse romande
8 Suisse romanche
1 Suisse italienne

Pour être sûr et salutaire, le crédit doit être précédé par la pratique de l'épargne, non seulement dans ce sens que le capital, pour être prêté, doit d'abord être épargné, mais que c'est l'individu qui épargne qui doit obtenir et faire le meilleur usage du crédit.

Peters
Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

MOT DE LA FIN

Au marché :

— Trente centimes pour un œuf ? comme c'est cher.

— Mais songez, ma bonne dame, qu'un œuf représente pour une poule le travail d'un jour !